

Appel public à candidatures pour exercer le mandat de personnalité extérieure du conseil de l'ESTHUA, Institut National de Tourisme, représentante des conseils de perfectionnement

L'ESTHUA, Institut national de tourisme – INNTO Angers lance un appel public à candidatures d'une personnalité extérieure pour exercer le mandat de membre du conseil d'Institut au titre de président représentant des conseils de perfectionnement.

Pour faire suite à la publication, au Journal Officiel du 14 avril 2024, de l'arrêté du 13 mars 2024 portant création, au sein de l'université d'Angers, d'un institut interne au sens du 2° de l'article L. 713-1 du code de l'éducation susvisé, dénommé « ESTHUA Institut national de tourisme », il convient, en application des dispositions du code de l'éducation et des statuts de l'institut, de procéder à l'élection d'une personnalité extérieure ayant la qualité de président représentant des conseils de perfectionnement.

Compétences du Conseil de perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement de l'Institut est essentiellement un organe d'évaluation du cursus et du suivi des formations. Il vérifie l'adéquation de la formation aux besoins actuels et futurs de la profession. Il propose des évolutions dans l'organisation des cursus, dans les programmes des formations et dans les dispositifs favorisant l'insertion des étudiants dans la vie active. Le Président du Conseil de perfectionnement présente annuellement un rapport au Conseil de l'institut sur ses délibérations. Le Président est assisté dans ses tâches par les services administratifs de l'institut.

Qui peut candidater ?

Sont éligibles les professionnels qui disposent d'une expertise dans le domaine du tourisme et qui sont impliqués dans les activités de l'ESTHUA.

Comment candidater ?

La déclaration de candidature est constituée :

- d'un acte de candidature à compléter,
- d'une lettre d'intention (1 page recto),
- d'un curriculum vitae,
- d'une copie de la pièce d'identité,

La déclaration de candidature (acte de candidature et pièces justificatives demandées) pourra être soit :

- déposée avec accusé de réception à l'ESTHUA auprès de Carine Prisset - bureau 203 – 7, allée François Mitterrand – 49004 ANGERS cedex
- adressée sous format numérique à l'adresse mail : direction.esthua@univ-angers.fr avec accusé de réception

Les déclarations de candidature complètes devront impérativement être réceptionnées pour le **lundi 23 septembre 2024, 17h00**.

Comment sera choisie cette personnalité extérieure ?

La personnalité extérieure représentant les conseils de perfectionnement sera élue le 30 septembre à 11h par les enseignants responsables d'une mention de diplôme pour une durée de 4 ans. Elle devra siéger au conseil d'institut qui se réunira le 15 novembre 2024.

Informations sur le conseil d'institut

Composition

Le conseil d'institut comprend quarante membres :

- 6 représentants des professeurs et personnels assimilés appartenant au collège A ;
- 6 représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés appartenant au collège B ;
- 6 représentants du collège des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue ;
- 4 représentants du personnel BIATSS ;
- 18 personnalités extérieures :
 - 5 désignées par les collectivités territoriales :
 - le Conseil Départemental du Maine-et-Loire,
 - la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole,
 - la Communauté d'Agglomération du Choletais,
 - la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,
 - la Ville des Sables d'Olonne,
 - Le Directeur de ALTEC (ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES),
 - Le Directeur du Comité Départemental de Tourisme de Maine-et-Loire,
 - Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
 - Le Président représentant des conseils de perfectionnement, dont la désignation est visée à l'article 19 des présents statuts
 - Les 9 autres personnalités sont désignées à titre personnel par les membres élus du conseil de l'Institut, sur proposition des départements d'enseignement, et choisies en fonction des secteurs d'activité auxquels préparent les formations.

Compétences

Le Conseil, réuni en formation plénière, exerce notamment les attributions suivantes :

- Il élit le directeur de l'institut et ses quatre directeurs-adjoints (à la pédagogie, à la recherche, à la formation continue et aux relations professionnelles, aux relations internationales) ;
- Il examine et détermine les orientations de la politique de l'institut, en particulier en vue de la préparation du contrat d'établissement et du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, ainsi que de leur application en matière d'offre de formation et de recherche, de vie étudiante, de relations internationales. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne
- Il adopte le budget de l'institut qui doit être approuvé par le conseil d'administration de l'Université ;
- Il propose des modifications aux statuts et au règlement intérieur ; toute demande de modification des statuts de l'institut doit être présentée par le directeur ou la moitié au moins des membres composant le Conseil,
- Il examine les dossiers de demandes d'accréditation à transmettre aux Conseils de l'Université et arrête les dispositions nécessaires à leur mise en place,
- Il propose chaque année les modalités de contrôle de connaissances de chaque formation au moins un mois avant la rentrée universitaire,
- Il peut également prendre toutes dispositions pour favoriser les activités culturelles et sportives au sein de l'institut dans le cadre de la politique d'établissement.
- Il nomme les directeurs de départements sur proposition ~~du directeur~~ des enseignants-chercheurs et enseignants qui participent aux activités des départements dès lors qu'ils interviennent dans l'une ou l'autre des formations regroupées au sein du département.
- Il soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements.

**ACTE DE CANDIDATURE AU TITRE DE
PERSONNALITE EXTERIEURE MEMBRE DU
CONSEIL D'INSTITUT DE L'ESTHUA -
UNIVERSITÉ D'ANGERS**

Je soussigné(e),

Civilité : Madame /Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Téléphone (professionnel et/ou personnel)

Adresse électronique (obligatoire) :

Déclare faire acte de candidature au titre des personnalités extérieures du conseil d'institut de l'ESTHUA en qualité de président représentant des conseils de perfectionnement.

Joindre obligatoirement :

- une lettre d'intention
- un CV
- la copie d'une pièce d'identité.

Fait à....., le.....

Signature